

RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LE PERSONNEL SYNDICABLE NON SYNDIQUÉ (SNS) – DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Taux applicables pour 2021

CONTRAT SNS - 005	RÉGIME DE BASE	OPTIONNEL 1	OPTIONNEL 2	OPTIONNEL 3		
ADMISSIBILITÉ	Temps complet permanent ou temps partiel permanent à 70 % et plus : 30 jours (1 mois de la date d'embauche) AUTRES : 90 jours (3 mois de la date d'embauche)					
DESCRIPTION SOMMAIRE	<ul style="list-style-type: none"> Frais de médicaments 80 % Chambre semi-privée Transport ambulancier Assurance voyage Fournitures médicales 	<ul style="list-style-type: none"> Professionnels de la santé Assurance vie des personnes à charge 	<ul style="list-style-type: none"> Assurance salaire longue durée Assurance vie de base Assurance vie mort et mutilation accidentelle (MMA) Assurance vie additionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Soins dentaires <p>L'ajout de la protection dentaire doit se faire pour le 1^{er} janvier de chaque année. ** Vous devez en faire la demande avant le 30 novembre.</p>		
COTISATION (PAR PÉRIODE DE 14 JOURS)	Salaré TC ou à plus de 70 % du TC			<p>Assurance salaire = 0,479 % (Au lieu de 0,599%)</p> <p>Ass. vie de base = 0,138 %</p> <p>MMA = 0,036 %</p> <p>Ass. vie add. : voir dépliant</p>	<p>Individuel = 15,16 \$***</p> <p>Mono. = 24,99 \$***</p> <p>Fam. = 41,67 \$***</p>	
		Ind.	Mono.			Fam.
	Employé	39,72 \$	54,55 \$			97,06 \$
	Employeur	2,39 \$	5,97 \$			5,97 \$
	Salaré à moins de 70 % du TC			<p>Individuel = 6,20 \$**</p> <p>Mono. = 10,96 \$**</p> <p>Fam. = 16,22 \$**</p>		
		Ind.	Mono.			Fam.
	Employé	40,92 \$	57,53 \$			100,04 \$
	Employeur	1,19 \$	2,99 \$			2,99 \$
RÉGIME OBLIGATOIRE OU FACULTATIF	Obligatoire	Facultatif Participation minimale obligatoire de 36 mois	Facultatif	Facultatif Participation minimale obligatoire de 36 mois avec participation à l'optionnel 1		
DROIT D'EXEMPTION	Oui	Oui, à la condition d'être exempté du régime de base et d'avoir complété la période obligatoire de 36 mois	N/A	Oui, à la condition d'être exempté du régime de base et d'avoir complété la période obligatoire de 36 mois		

*Il est possible de combiner une base médicament monoparentale/familiale et des options individuelles.

**Congé de prime de 50 % du 3 janvier 2021 au 27 mars 2021.

***Congé de prime de 70 % du 3 janvier 2021 au 27 mars 2021.

Note : ces primes ne comprennent pas la taxe de 9 %.

Pour toute information, veuillez communiquer avec le secteur des assurances collectives (PRASE) au numéro de téléphone sans frais : 1 855 780-2200, option 1.